

## Éducation

**TARIFICATION PÉRISCOLAIRE :  
COMMENT TROUVER LE JUSTE PRIX !**Journée animée par **Laurent THOVISTE**, Rédacteur en chef du magazine Acteurs de la vie scolaire

9 h - 12 h 45

- **Accueil - élargement**
- **Ouverture de la journée**

**Damien BERTHILIER**, Adjoint au Maire éducation et universités,  
Mairie de Villeurbanne

- **Quel bilan des nouveaux temps périscolaires en termes d'organisation et de coût ?**
  - Présentation des études réalisées pour la CNAF et l'AMF
  - Retours sur la généralisation des nouveaux temps périscolaires à la rentrée 2014
  - Quels premiers enseignements tirer dans les communes

**Laurent THOVISTE**, Rédacteur en chef d'Acteurs de la vie scolaire

- **Panorama des différents dispositifs de tarification des services périscolaires**
  - Quelle analyse juridique peut-on faire du fonctionnement d'une tarification des temps périscolaires
  - Comment les évalue-t-on ?

**Aurélié DRESSAYRE**, Avocat, Cabinet Landot

- **Villeurbanne (69) : Comment le système de tarification a évolué pour s'ajuster au plus près des ressources des foyers**
  - Le maintien de la gratuité pour un socle d'activités éducatives
  - Une grille de tarifs multiples ajustés au plus près des quotients familiaux

**Sonia THOMAS**, Responsable du service Enfance, Mairie de Villeurbanne**Martin BACHMANN**, Responsable du service Relations aux familles, Mairie de Villeurbanne

- **Saint-Herblain (44) : Pourquoi conjuguer quotient familial et taux d'effort plafonné pour éviter de pénaliser les foyers qui ne font pas valoir leurs droits**
  - La tarification au taux d'effort : comment atteindre une proportionnalité entre le tarif pratiqué et les ressources des familles
  - Analyse des principales phases et méthodes de mise en œuvre de la réforme tarifaire
  - Quels résultats depuis l'application de la nouvelle tarification

**Christelle LE CALVÉ**, Directrice de la prospective, de l'évaluation et du contrôle de gestion, Mairie de Saint-Herblain

14 h - 17 h

- **Quelles sont les composantes d'un système tarifaire et leurs différents impacts sociaux et organisationnels**
  - Le référentiel de situation sociale est-il suffisant pour garantir l'équité des tarifs ?
  - Comment définir ses outils de progressivité tarifaire
  - Comment évaluer le bon niveau de tarif et des taux d'effort demandés
  - Quel choix de méthode de paiement (forfait, unitaire) pour quelle finalité attendue

**Simon GODEFROY**, Consultant associé, Citéxia

- **Lomme (59) : Faire valoir son offre éducative tout en minimisant l'effort financier demandé aux familles**
  - Une phase initiale d'expérimentation gratuite accompagnée par Claire Leconte (Professeur émérite de psychologie de l'éducation)
  - La mise en place d'une tarification basée sur le quotient familial pour certains services tout en conservant des temps gratuits

**Olivier SELOSSE**, Directeur du pôle éducation culture, Mairie de Lomme, commune associée à Lille

- **Civrieux (01) : Une tarification « au forfait » pour pallier l'incompréhension du quotient familial**
  - La réforme des rythmes scolaires comme facteur de baisse des prix des activités existantes
  - L'appel au personnel communal pour compléter l'encadrement

**Jeanne BEGUET**, Maire, Commune de Civrieux

Avec le soutien de :

villeurbanne

INSCRIPTION EN LIGNE SUR :

[conferences.lagazettedescommunes.com](http://conferences.lagazettedescommunes.com)  
 Journée d'étude « Éducation »

OU AU VERSO



Éducation

**TARIFICATION PÉRISCOLAIRE : COMMENT TROUVER LE JUSTE PRIX !**

**BULLETIN D'INSCRIPTION**

Collectivité/organisme.....

Adresse.....

Code postal ..... Ville.....

**Participant**

Monsieur  Madame

Nom .....

Prénom .....

Fonction .....

Tél.....

E-mail \* .....

(\*Indispensable pour l'envoi de la confirmation d'inscription)

**Règlement (1) :**

mandat administratif  chèque joint (2)

Adresse de facturation.....

Service interlocuteur.....

Code postal ..... Ville.....

(1) Une facture sera envoyée à l'adresse complétée ci-dessus.

(2) Le règlement par chèque est obligatoire pour les inscriptions à titre personnel.

**Règlement par chèque bancaire à l'inscription à l'ordre de Territorial ou par mandat administratif aux coordonnées bancaires ci-dessous :**

TERRITORIAL SAS - RIB : CIC Crédit Industriel et Commercial - Code Banque: 30066 - Code guichet: 10949 - Compte n° 00020062001 - Clé RIB: 26 - IBAN : FR76 30066109 4900 0200 6200 126 - Bank identification code (BIC) : CMCIFRPP - N° SIRET: 404926958 00020 - Code APE: 5813Z

Date :

Cachet et signature :

**MA COMMANDE**

Secteur Public (éligible au DIF !) :  
490 € HT (588 € TTC)

Secteur Privé et entreprises  
publiques : 590 € HT (708 € TTC)

Inscrivez-vous à plusieurs et bénéficiez  
de nos tarifs dégressifs :  
[conferences.lagazetteedescommunes.com](http://conferences.lagazetteedescommunes.com)

Total : ..... € HT\*

\* Ce montant comprend l'ensemble des prestations :  
accueil café, déjeuner, offre abonnement, conférences-  
débats, documents et traitement de l'inscription.

**MES OFFRES**

Abonnement gratuit à ACTEURS  
DE LA VIE SCOLAIRE pendant 6 mois  
(offert pour toute inscription payante)

➔ Nombre de places limité, bulletin  
à retourner avant le 20 avril 2016

- Par email : [pvincent@infopro-digital.com](mailto:pvincent@infopro-digital.com)

- Par courrier à :

**Pénélope Vincent / Territorial**

Antony Parc II  
10, place du Général de Gaulle  
BP 20156 - 92186 Antony Cedex

- Par Fax au **01 77 92 98 17**

Les Rencontres de La Gazette sont organisées par la société TERRITORIAL. S.A.S. TERRITORIAL S.A.S. est un organisme de formation déclaré sous le n° d'activité 82 38 040 55 38. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat et ce en vertu de l'article L.6352-12 du code du travail. Tarifs valables jusqu'à la date des événements. TVA : 20%. Les informations à caractère personnel recueillies ci-dessus par la société TERRITORIAL S.A.S., société par actions simplifiées au capital de 1 259 907 euros. Siège social : Antony Parc 2 - 10 place du Général de Gaulle - La Croix de Bemy - BP 20 156 - 92186 ANTONY CEDEX, immatriculée au RCS NANTERRE sous le numéro 404 926 958 font l'objet d'un traitement informatique. Elles sont nécessaires à notre société pour traiter votre commande, et sont enregistrées dans notre fichier de clients. TERRITORIAL S.A.S. pourra envoyer des communications relatives à nos activités. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 août 2004 (art.34 et s.). Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression sur l'ensemble des données qui vous concernent. Pour exercer ces droits, vous pouvez écrire à : [cnil.evenements@infopro-digital.com](mailto:cnil.evenements@infopro-digital.com). Retrouvez l'intégralité des modalités d'inscription et conditions générales de vente sur <http://evenements.infopro-digital.com/gazette-des-communes/cgv>

**INFOS PRATIQUES :**

Accueil à partir de 9h  
**Centre culturel et de la vie associative**  
234 Cours Emile Zola  
69100 VILLEURBANNE

**ACCÈS :**

- A42-A43-A6, parking rue Roger Lenoir derrière la Maison de l'image et du son  
- 15 mn de la gare SNCF de Lyon Part-Dieu, métro ligne B direction Charpenne, puis ligne A direction Vaulx-en-Velin, station Flachat  
- 20 mn de la gare Perrache, métro ligne A direction Vaulx-en-Velin, station Flachat